

CARTULAIRE ET HISTORIOGRAPHIE A L'EPOQUE GREGORIENNE : LE CAS DE SAINT-VICTOR DE MARSEILLE

Le grand cartulaire de Saint-Victor de Marseille joue un rôle fondamental dans la vision historique de la Provence au XI^e siècle, vu la masse des actes copiés – sur huit cent dix-sept actes, vingt-six sont antérieurs à l'an mil, sept cent cinquante-deux dont un certain nombre de pancartes datent du XI^e siècle, trente-neuf sont postérieurs à 1100¹. Aucun autre cartulaire n'est aussi riche et de loin, aucun autre n'est aussi précoce². Qu'on le veuille ou non, tous les travaux sur la Provence au XI^e siècle sont forcément largement tributaires de la documentation victorine qui s'y trouve réunie. J'avais montré au colloque organisé par l'École des Chartes en 1991 comment les moines de Saint-Victor de Marseille avaient conçu et réalisé ce premier cartulaire très précisément entre 1080 et 1100, soit quand les Grégoriens s'imposèrent pour de bon en Provence à la fin de l'abbatit de Bernard de

1. Arch. dép. des B.-du-Rh., H 629, 187 folios, éd. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857, t. 1 et 2 (Collection des cartulaires de France, t. VIII et IX). Dans ce qui suit, les références des chartes du cartulaire seront indiquées entre parenthèses d'après la numérotation de l'édition.

2. Le cartulaire de la cathédrale d'Apt, qui date des années 1126-1127, contient la plus grande proportion d'actes antérieurs à l'an mil (sur 103 actes, 49 du X^e siècle, 48 du XI^e). Le cartulaire de Lérins date des années 1160 (le tiers des actes date du XI^e siècle sur 300). Le cartulaire de la cathédrale de Nice date de la même époque (20 actes datent du XI^e siècle, 80 du XII^e, sur 101 actes). Le cartulaire de Notre-Dame des Doms contient 32 actes antérieurs au XII^e siècle sur 103.

Millau (1065-1079) et sous l'abbatiat de Richard son frère (1079-1105) ; je soulignais ainsi, mais sans le développer, la nécessité de replacer le cartulaire de Saint-Victor dans son contexte pour étudier la réforme grégorienne en Provence³. La nouvelle attention à Cluny et à l'apparition d'une *Ecclesia cluniacensis* grâce aux travaux de Dominique Iogna-Prat, plus généralement l'approfondissement de la réflexion sur les transformations du XI^e siècle (mutation de l'an mil, ou coupure grégorienne ou effet pervers des changements documentaires ?), ont des conséquences sur le regard qu'on peut porter aujourd'hui sur la Provence et marquent dans une certaine mesure les publications les plus récentes. C'est dans cette perspective que je propose un retour au manuscrit du cartulaire et une nouvelle analyse de son dossier introductif, en tenant compte de l'apport des travaux parus depuis 1991. A première vue peu évident, le travail historiographique mené par les moines est porteur de beaucoup de sens.

I. L'ÉLABORATION DU MANUSCRIT

C'est l'analyse codicologique qui m'avait permis de distinguer un cartulaire d'origine et des chartes ajoutées à la fin du dernier cahier et sur des pages restées blanches, de mieux dater la confection du cartulaire et de retrouver la démarche des moines. J'en rappellerai ci-dessous l'essentiel. Le retour au manuscrit me permet d'ajouter quelques remarques qui éclairent davantage l'élaboration du manuscrit tel qu'il se présente aujourd'hui. Il faut savoir que les quaternions sur lesquels devaient être copiées les chartes étaient de grand format (28,4 sur 37,3 cm) et furent probablement préparés à l'avance et en même temps, avec une réglure identique parfaitement visible et toujours respectée (46 lignes par page) à une seule exception près, qui donne une grande unité au manuscrit. Les cahiers étaient au nombre de vingt-quatre, nombre peut-être défini aussi à l'avance pour son caractère symbolique.

La composition du cartulaire original : 1. le début

Un premier et même scribe écrivit tout le premier cahier et le début du second. Il commença au verso du premier folio à la cinquième ligne, laissant la place au recto et en haut du verso pour une ornementation, un titre, une

3. M. ZERNER, « L'élaboration du grand cartulaire de Marseille », dans *Les Cartulaires, Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des Chartres et le G.D.R. 121 du C.N.R.S.*, Paris, 5-7 décembre 1991, *Mémoires et documents de l'Ecole des Chartres*, 39, Paris, 1993, p. 217-246. Sur la chronologie de l'installation des Grégoriens en Provence, voir la synthèse irremplacée de J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale*, Paris, 1976.

initiale ou un texte décoré, du moins peut-on l'imaginer. Il apporta un soin particulier aux premiers actes qui composent un dossier introductif : une double bulle de Jean XVIII (1003-1009) pape au moment de l'élection de l'abbé Guifred (1005-1021), une bulle de Léon IX, six diplômes carolingiens (dans l'ordre, Charlemagne, Carloman, Louis l'Aveugle, Louis le Pieux, Lothaire), enfin un privilège attribué à Benoît IX daté du 15 octobre 1040 commençant au bas du troisième folio et couvrant tout le quatrième folio recto-verso, puis un privilège presque aussi long de l'évêque Pons daté de 1005, qui couvre très exactement le recto verso du folio suivant. La première ligne des actes est en lettres allongées à filigrane rouge (sur deux réglures) ou en grandes capitales filigranées de rouge. Les monogrammes des diplômes, la *rota* et le *benevalet*e de la bulle de Léon IX sont soigneusement reproduits.

La chartes qui suivent et commencent en haut du folio 6 inaugurent la manière qui allait être celle du cartulaire. La première porte un titre, *Dos sancti Petri huius cenobii*, écrit en petites capitales espacées filigranées de rouge, mais la charte elle-même commence simplement par une grosse initiale ornée de rouge. Les suivantes commencent par le même type d'initiale mais n'ont plus de titre. Cependant, une charte ressort au milieu des autres, la charte de refondation du monastère par l'évêque Honorat avec un *incipit* écrit dans les mêmes caractères que *Dos sancti Petri*... Le même scribe continua sa copie au début du cahier suivant. On passe insensiblement aux chartes propres au diocèse de Marseille.

La composition du cartulaire original : 2. l'ensemble

Les mains changent au fil des pages, pas nécessairement en début de cahier, les écritures restant très proches et les initiales semblables, sauf par endroits⁴. Mais quelques actes à la fin de certains cahiers, plus rarement au milieu, sont d'une écriture et d'une encre nettement différentes et, généralement, n'ont pas d'initiale peinte. En éliminant ces actes, qui sont en majorité postérieurs à 1080, considérés comme des ajouts (au total soixante-six), j'avais montré comment l'ensemble des chartes avaient été classées par diocèse et à l'intérieur de chacun par centre domanial, le diocèse de Marseille en premier, puis, dans l'ordre, Arles, Aix, Cavaillon, Apt, Toulon, Fréjus, Riez, Sisteron, Vaison, Embrun, Gap, Digne, en dernier Glandèves, Senez, Vence, Nice et Antibes ; à chaque diocèse correspond une série de cahiers, ou un cahier, ou une moitié de cahier, qui furent cousus ensemble et numérotés à la fin⁵. Il est difficile de dire si c'est à ce moment-là que les confir-

4. On note des suites de folios dont l'écriture est un peu plus fine, et des folios où les initiales, toujours décorées de rouge, sont plus travaillées (f° 65-66, f° 81-90, f° 120-135).

5. M. ZERNER, art. cit. n. 3., voir l'annexe, p. 238-245.

mations à Saint-Victor des églises de leur diocèse par les évêques d'Aix et le prévôt (1082, 1093, 1098), de Fréjus (1085, 1099), de Riez (1098) et d'Embrun (sous l'abbatit de Richard) ont été copiées en tête des chartes du diocèse, ou sur la page du cahier précédent, ou bien sur la première page laissée en blanc, autrement dit, à l'emplacement le plus logique⁶. L'ensemble des diocèses provençaux est couvert, mais aucun autre.

Les quatre premiers cahiers du cartulaire ne comportent aucune charte postérieure à 1079, c'est-à-dire à la mort de Bernard. Ils ont donc été composés au plus tard en 1080. Dans les cahiers suivants, très peu nombreuses sont les chartes postérieures à 1079 et aucune ne dépasse 1099. Le cartulaire projeté en 1080 était donc achevé à cette date, sinon que la page de garde était restée vierge si bien que quatre actes y furent ajoutés plus tard à différents moments et sans soin particulier⁷. Les moines n'avaient peut-être plus autant de goût pour leur œuvre, à moins que, plus simplement, celui qui était qualifié pour illustrer la première page ne fût parti ou mort. C'est alors probablement que l'ensemble du manuscrit fut relu et un titre rubriqué donné à la majorité des chartes dans la marge, à droite sur les rectos et à gauche sur les versos, titres qui contribuent à donner son allure et son unité au manuscrit; mais la décoration rouge disparaît à partir du folio 120^v (à l'exception des folios 165^v-166^v). Ce sont ces titres que Benjamin Guérard a repris pour l'édition. La même main que celle des titres inscrit *capitula* en tête des actes du premier cahier, à la fin de la première ligne ou dans la marge selon la place qui restait, et leur donna un numéro d'ordre⁸. Le très long acte de Benoît IX, ce pseudo-privilege qui va nous occuper ci-dessous, reçut le titre de *Privilegium Benedicti pape et omnium episcoporum Galliarum* et fut inscrit comme *Capitula IX*; la charte suivante, presque aussi longue, reçut le titre de *Carta liberalis* et fit le *Capitula X*; tandis que la charte de l'évêque Honorius, *Capitula XVIII*, reçut le plus long titre : *Carta Honorati episcopi Massiliensis et clericorum suorum, de honore quam reddidit sancto Victoris martiris monasterii Massiliensis*.

6. Les confirmations sont toutes écrites d'une main très différente des chartes qui précèdent ou qui suivent. Voir *ibid.*, p. 223 sur les confirmations aixoises et p. 232-233 sur le problème en général.

7. F^o1^r : charte de Manasses (923), bref d'une donation du seigneur de Montpellier, charte du comte de Melgueil confirmant la tutelle de Saint-Victor sur Psalmodi. F^o1^v ^{sup.} : une courte charte.

8. Ms. : *Capitula* en lettres noires, rouge en filigrane, numérotés de 1 à 21. Actes numérotés 5 à 24 par B. Guérard, les actes 1 à 4 étant des ajouts, et les actes 5 et 6 correspondant aux deux privilèges de Jean XVIII, qui ne font qu'un *Capitulum* sur le manuscrit.

Les ajouts du XII^e siècle

La copie des chartes des diocèses provençaux s'achevait au milieu du vingt-quatrième cahier. Sur les derniers folios furent copiés seize actes, d'une écriture et avec une encre changeant pour presque chaque texte, la date de l'acte ne donnant que le *terminus a quo* de la date de la copie : le plus tardif date de 1146. Le premier acte ajouté est la donation de Gibelet en Syrie par Raymond IV, datée de 1103 (ch. 802). Au bas de la feuille, où restait encore un peu de place, un autre main ajouta une donation datée de 1138 (ch. 803)⁹. Au recto suivant (début de la deuxième moitié du cahier), des mains différentes copièrent quatre chartes au sujet d'un litige à Nans (diocèse de Marseille) des années 1110-1120. A la suite fut copiée une lettre de Gélase II (1118), puis au début du folio suivant trois lettres de Calixte II (1120) et au verso les actes du concile de Reims (1119), de la même main. Entre les lettres de Calixte et les actes du concile, au bas du folio, une main rajouta une donation datée de l'abbatiat de Richard (1079-1105), une autre rajouta une donation à moitié en provençal datée du règne de Philippe I^{er}. Passons à la fin du cahier : au recto du dernier folio fut copiée la donation de Géronne datée de 1146 (ch. 816), et au verso, en lettres carolines gothicisantes, la charte où l'abbé de Santa Maria de Ripoll met son monastère sous la tutelle de Saint-Victor, datée de 1070 (ch. 817). Peut-être a-t-elle été copiée seulement au temps d'Alphonse II quand les deux abbayes se détachèrent, d'après la copie qui se trouvait dans la chronique de Ripoll dont le manuscrit passa alors à Saint-Victor, chronique continuée par les moines et connue sous le nom de *Chronique de Saint-Victor de Marseille*¹⁰.

De même, quelques actes en général postérieurs à 1100 furent copiés d'une écriture et d'une encre plus ou moins changeante à la fin ou au milieu de certains cahiers, ainsi à la fin du dernier cahier des dossiers marseillais, arlésien et toulonnais. J'ai supposé qu'on attendit d'avoir rempli tout le dernier cahier (ultime verso non compris) pour ajouter des actes sur ces pages ou bouts de page inutilisés. Ils sont de dates et de provenances variées. Des possessions lointaines : confirmation d'églises en Sardaigne par l'archevêque de Cagliari en 1119 (ch. 784), chartes de Saint-Savin et Saint-Sever en Bigorre de 1080

9. Le titre d'une charte du cinquième cahier est encadré avec un renvoi à la ch. 803 dont le donateur porte le même nom à un siècle d'écart : ch. 130 (f^o34^v) : *Carta sancti Saturnini, requere in ultimum quaternionem* : donation d'Adelgerius et sa femme Alois *in villa Sancti Saturnini* (1036) ; ch. 803 : donation d'Adelgerius et son frère Boso *in castello Sancti Saturnini* (1138). Le renvoi avec accolade est certainement postérieur au titre.

10. Voir J. H. ALBANÈS, « Chronique de Saint-Victor de Marseille », dans *Mélanges d'Archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1886, p. 320 ; DOM A. WILMART, « La composition de la Petite Chronique de Marseille jusqu'au début du XIII^e siècle » dans *Revue Bénédictine*, t. XLV, p. 142 ; J. AINAUD DE LASARTE, « Rapports artistiques entre Saint-Victor et la Catalogne », dans *op. cit.* n. 14, p. 345 n. 8.

et 1087 (ch. 483-484), charte de La Romieu faussement datée de 1052, en fait de 1082 (ch. 152), donation d'Albalat par Sanche roi d'Aragon en 1101 (ch. 445 et doublon entre les chartes 776 et 777). Des lettres de pape : Anastase et Adrien IV au sujet de conflits entre Saint-Victor et des abbayes dépendantes (ch. 636 à 644, 1154-1155), une lettre circulaire d'Alexandre III faisant le récit de son élection (ch. 736, 1159). Des actes provençaux, les uns fort anciens, ainsi les serments de fidélité d'Auriol en langue vulgaire ajoutés à la fin du cahier de Digne (ch. 758). Deux actes seulement datent du dernier quart du XII^e siècle, la fondation du *castrum* de Peypin en 1177, la charte de coutume de Saint-Martin de Brômes en 1182¹¹.

Des ajouts au XIV^e siècle

Le cartulaire ne contient aucune charte postérieure à celle de Saint-Martin de Brômes, sauf une charte de 1318, qui concerne la possession de Brue dans le diocèse d'Aix¹². Elle n'est pas aussi incongrue qu'on pourrait le croire. Elle a été très soigneusement copiée en respectant la réglure dans une écriture semi-gothique à la fin du vingtième cahier, au bas de la page, après les chartes du diocèse d'Embrun ; or, à la fin des chartes du diocèse de Vaison qui forment la première partie du même cahier, d'une écriture très semblable, est aussi copiée une donation à Brue, celle-ci très ancienne puisqu'elle date de 1060 (ch. 690). On l'aura probablement exhumée au même moment pour la copier aussi dans le cartulaire. Il n'y pas de dossier sur Brue dans le cartulaire original, seulement deux mentions *in pago Brusa* dans deux chartes appartenant à des dossiers différents (ch. 275 et 364), et deux chartes ajoutées on ne sait pas quand : une donation datée de 1075 copiée à la fin du cahier 18 à la suite des lettres d'Anastase et Adrien d'une vilaine écriture irrégulière à gros module débordant de la réglure (ch. 645 ; le seul cas du cartulaire), une *notitia sive recordacio testamentis* du 25 septembre 1089 copiée à la fin du cahier 13 (ch. 436). Lors d'une mise en ordre de la gestion des possessions de l'abbaye, pour mieux établir des droits contestés en 1318, un moine a donc encore fait retour au cartulaire pour copier la réclamation et une charte ancienne.

11. Ch. 759, à la fin du cahier de Digne : fondation du *castrum* de Peypin, près d'Auriol, non loin de Marseille, en 1177. Ch. 223, à la fin du cahier d'Arles : rédaction des coutumes de Saint-Martin-de-Brômes, dans le diocèse de Riez, en 1182. Sur le contexte de ces chartes, voir M. ZERNER, « Sur la croissance agricole en Provence », dans *La croissance agricole du haut Moyen Age, dixièmes journées internationales d'Histoire du centre culturel de l'abbaye de Flaran, 10-12 septembre 1988*, 1990, p. 153-167.

12. Ch. 700 : réclamation des droits de défens sur les marais de Saint-Etienne par le prieur de Notre-Dame de Brue (près de Saint-Maximin, diocèse d'Aix) à Raymond d'Agoult (qui possédait la seigneurie majeure du château).

Un travail intéressé d'archivage est vraisemblable au milieu du XIV^e siècle. Le monastère de Saint-Victor connaît alors un renouveau moral et matériel qui en fait le principal centre monastique du Midi, que le congrès sur l'histoire de l'abbaye Saint-Victor de 1966, qui célébrait le millénaire de la refondation, a fait mieux connaître. Les moines de Saint-Victor avaient une bibliothèque importante dont on conserve plusieurs inventaires, fin XII^e siècle (300 manuscrits), fin XIII^e siècle et 1374 (près de 700 items). L'apogée est atteinte sous le pontificat d'Urbain V (1362-1370), ancien moine victorin, élu abbé en 1361, qui resta très attaché à son abbaye, s'efforça d'y insuffler l'esprit grégorien et de lui rendre la place qu'il occupait sous Grégoire VII et Urbain II en restaurant une congrégation. Il y retourna souvent et s'y fit enterrer. Juriste, ancien professeur de droit à Montpellier, il a fondé des collèges universitaires et des *studia* dans des bourgades rurales. Lui-même aimait les livres, il fit faire l'inventaire de sa bibliothèque d'Avignon en 1369 et il avait en sa possession un manuscrit de la fin du XI^e siècle qui contenait la *Vie* de l'abbé Isarn (1021-1047), aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale à Paris. C'était une bonne lecture pour quelqu'un qui voulait restaurer l'ancien esprit de Saint-Victor. Sans doute l'avait-il rapporté de Marseille, bien que, parmi toutes ses mesures pour la bonne discipline de Saint-Victor, il y avait celle d'interdire d'aliéner ou transporter des livres hors de cette cité¹³.

Telle est l'œuvre de la communauté des moines de Saint-Victor, magnifiquement éditée par Benjamin Guérard, qui n'a pourtant pas rendu suffisamment compte de sa cohérence. Il a fallu revenir au manuscrit pour en comprendre la logique interne. Terminons sur le fait que le début du cartulaire a été écrit d'un seul trait et qu'il est légitime d'y chercher le fruit d'une pensée, le résultat d'une élaboration historiographique, dans un rapport logique avec la situation de la communauté, comme l'a fait Dominique Iogna-Prat pour les œuvres clunisiennes¹⁴. Bien évidemment les situations sont autres, mais le moment est le même : pré-grégorien et grégorien. Je ne proposerai ici que les prémisses d'une étude qui dépasse le cadre des Mélanges, en m'attachant principalement aux deux dernières pièces de ce que j'avais

13. *Recueil des actes du congrès sur l'histoire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, 29-30 janvier 1966, Provence historique*, t. XVI, fasc. 65, 1966. Voir en particulier J.-C. DEVOS, « L'abbaye de Saint-Victor au temps d'Urbain V », p. 453-460, J. CHÉLINI, « La bibliothèque de Saint-Victor au Moyen Age », p. 520-527 et L. STOUFF, « Une création d'Urbain V : le studium papal de Trets, 1364-1365 », p. 528-539. Voir aussi P. AMARGIER, *Urbain V, un homme, une vie (1310-1370)*, Marseille, 1987. Sur la *Vita Isarni*, voir plus loin.

14. D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati, recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maïeul de Cluny (954-994)*, Paris, 1988. Voir aussi, entre autres articles, « La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles », dans *Revue bénédictine*, 102, 1992, p. 135-191.

appelé le dossier introductif, le privilège de Benoît IX et la *Carta liberalis*, qui se distinguent par leur longueur exceptionnelle et contiennent une évocation du passé du monastère en tout point opposée, dont j'ai déjà esquissé la comparaison dans un article sur la Provence et les Sarrasins¹⁵. Le premier – nous l'appellerons dans ce qui suit le « pseudo-privilège » de Benoît IX – est plus long encore qu'on peut le croire d'après l'édition où le début n'est pas transcrit : manquent vingt-sept lignes du préambule¹⁶ !

II. LA CONSTRUCTION HISTORIOGRAPHIQUE

Quand sont composés et copiés les premiers cahiers du cartulaire, les grégoriens triomphent tout juste en Provence. Les principaux sièges épiscopaux sont en train de passer aux mains d'hommes acquis à la réforme, généralement sans lien de parenté avec les grands. A Marseille, meurt le très vieil évêque oncle et grand-oncle des vicomtes ; il est remplacé par un moine de Saint-Victor qui se nomme *Raymond de Vie Eternelle* d'origine inconnue donc modeste. Dans ce succès, deux abbés de Saint-Victor ont joué un rôle essentiel, les deux frères de la famille des vicomtes de Millau dans le Rouergue, Bernard et Richard, dont Grégoire VII fit ses légats. Bernard, dans des conditions difficiles, assumait une légation en Espagne, puis en Germanie après Canossa, où il fut capturé, délivré sur l'intervention de l'abbé de Cluny, et où il demeura encore un an, pour revenir mourir dans son monastère dans l'été 1079. Son frère Richard, légat à son tour en Espagne, fut choisi pour lui succéder mais resta légat jusqu'à la mort de Grégoire VII ; il fut assez peu présent à Marseille. Sur le choix de Saint-Victor pour ses deux fils cadets par la femme du vicomte de Millau fille du vicomte de Narbonne, sur leur abbatiat respectif, sur l'ambition de Richard, il a beaucoup été écrit et les remarques essentielles ont été faites il y a longtemps par Paul Amargier dans sa thèse restée inédite¹⁷. Eliana Magnani Soares-Christen vient d'attirer l'attention sur le rôle que Grégoire VII lui donna à l'égal de Cluny « là où l'*Ecclesia cluniacensis* était défaillante, au nord-ouest de la Méditerranée »¹⁸. A son tour, elle insiste sur l'expansion catalane et languedocienne, mise en

15. M. ZERNER, « La capture de Mayeul et la guerre de libération en Provence : le départ des Sarrasins vu à travers les cartulaires provençaux », dans *Saint Mayeul et son temps, Actes du congrès international, Valensole, 12-14 mai 1994*, Digne-les-Bains, Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence, 1997, p. 199-210.

16. Sur l'usage de « etc » dans l'édition de B. GUÉRARD, voir M. ZERNER, art. cit. n. 3.

17. P. AMARGIER, *Chartes inédites du fonds de Saint-Victor de Marseille*, thèse, Aix, 1967 (exemplaire dactylographié, t. 1, introduction).

18. ELIANA MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII », dans G. CONSTABLE, G. MELVILLE, J. OBERSTE (Hrsg.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, Münster, 1998, p. 321-347.

rapport avec le rayonnement de l'abbé Isarn, avec l'action de Raimbaud de Reillanne ancien moine de Saint-Victor et archevêque d'Arles (1031-1069), et enfin avec le développement de la politique pontificale dans la péninsule ibérique. Il faut dire que l'expansion de Saint-Victor hors de la Provence se suit à travers peu de chartes, bien connues et sollicitées par les érudits longtemps avant la publication de Benjamin Guérard, mais d'une tradition parfois peu sûre (copies ajoutées au grand cartulaire, ou copies du petit cartulaire qui est du XIII^e siècle), et il faut bien voir que la plupart des rattachements de monastères, beaucoup contestés, furent provisoires sinon même éphémères. Nous intéresse ici l'absence de toute référence à cette expansion dans le cartulaire d'origine, et leur petit nombre dans les chartes ajoutées, encore plus évident si on ne tient pas compte, en bonne logique, des chartes postérieures à l'abbatit de Richard¹⁹. Comme l'avait montré Paul Amargier, les abbés de la famille de Millau menèrent leur politique en étrangers. D'ailleurs, c'est pour s'installer sur le siège archiépiscopal de Narbonne que Richard quitta la tête du monastère en 1105. Le fait que la première charte ajoutée au cartulaire soit une donation de 1103 en Syrie par Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui est l'unique comte de Provence depuis la fin des années 1080 et jusqu'au mariage de Douce avec Raymond Bérenger de Barcelone en 1112, et non une charte catalane ou pyrénéenne, paraît significatif. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la communauté monastique n'avait pas les yeux tournés dans la même direction que les abbés. Ainsi, au moment d'élaborer leur cartulaire et quand ils mettent au point leur dossier introductif, alors que les liens sont devenus très étroits entre l'abbé Bernard et Grégoire VII, les moines prennent soin d'y mettre deux bulles de Jean XVIII et Léon IX, manière d'évoquer Rome comme le rappelle Eliana Magnani, mais ils ne copient pas les privilèges que Grégoire VII leur délivre en 1079 et 1081. J'avais écrit que la position fragile de Grégoire VII à cette date pouvait l'expliquer. J'y verrais plutôt aujourd'hui une illustration d'un certain isolement des abbés grégoriens purs et durs. Le cartulaire n'est l'œuvre ni de l'abbé Bernard, ni de l'abbé Richard, mais de la communauté monastique. Or, il n'est pas une simple opération de bonne gestion, les premiers actes le prouvent.

19. Concernant les possessions pyrénéennes, le cartulaire comprend quatre chartes du temps des abbés Bernard et Richard, ni plus ni moins (les deux chartes de Saint-Savin et Saint-Sever, la charte de La Romieu, et la charte de Ripoll), et aucune charte antérieure. Cette catégorie de chartes est plus nombreuse dans le petit cartulaire. Notons que, les actes du petit cartulaire et de l'appendice étant numérotés à la suite du grand cartulaire dans l'édition de B. GUÉRARD qui se termine au n° 817, le lecteur non averti ne sait pas qu'à partir du n° 818, les actes ne font pas partie du cartulaire qui nous intéresse.

Le pseudo-privilège de Benoît IX

Le préambule du privilège de Benoît IX, daté du 15 octobre 1040, après de longues considérations pieuses évoquant entre autres la vertu de la stabilité, que l'éditeur du cartulaire n'a pas jugé bon de transcrire, passe à un développement historique qui peut se résumer ainsi : « L'église de Victor martyr est une seconde Rome, avec ses marbres antiques pour que les temps futurs ne la frappent pas d'oubli, elle a été fondée au temps d'Antonin, construite par l'abbé saint Cassien, consacrée par le très saint Léon, l'église majeure aux saints Pierre et Paul et tous les apôtres, l'autre à la Vierge et à saint Jean-Baptiste, enrichie par les préceptes de Pépin, Charles, Carloman, Louis et Lothaire rois des Francs, enrichie aussi de la passion de Victor et ses compagnons, mais aussi spécialement des deux Hermetus et Adrianus, et de saint Lazare ressuscité par Jésus-Christ, des saints Innocents, de tous les innombrables saints martyrs²⁰. Cassien jaillit le premier dans ces régions occidentales pour promulguer la voie régulière, ainsi le monastère brilla aux confins de l'univers, jusqu'à la ruine venue avec les Vandales. Avec le cours des années, du temps où Jean (il s'agit de Jean XVIII) siégeait à Rome, vint Guifred (abbé de 1005 à 1021) qui agrandit les temples, par la volonté et la puissance des vicomtes et du pontife de Marseille. Il mourut et Isarn (abbé de 1021 à 1047) assuma la direction du monastère, avec lui a débuté le *studium* monastique dans nos régions ». Ainsi se termine le préambule. Ensuite, il est dit que le pape et tous les évêques qui l'entourent, répondant aux prières de leur pasteur Isarn et des vicomtes Guillaume et Foulques (les deux frères vicomtes de Marseille), avec l'accord des princes Geoffroy et Bertrand (les deux frères comtes de Provence), devant une grande foule de plus de dix mille personnes, consacrent l'église. Ils ouvrent ses portes à tout pénitent qui s'en approche, absous pour ses crimes passés, ordonnent que, confessé de ses péchés par les prêtres, guéri, il puisse rentrer chez lui librement, et lancent l'anathème contre quiconque l'attaquerait à l'aller ou au retour et ne se rachèterait pas dans les quarante jours. Enfin, ils lancent l'anathème contre qui violerait les possessions de Saint-Victor.

Remarquable est la liste des évêques qui accompagnent le pape, tous désignés par leur nom propre. En tête, Raimbaud dit « vicaire de l'apostolat de Trophime d'Arles », en second, Pons de Marseille, protecteur et bienfaiteur de l'église (*cuius tuitione ac patrimonio predicta consistit ecclesia*), puis Laugier l'archevêque de Vienne²¹, Pons l'évêque de Valence,

20. Voir V. SAXER, « Les calendriers liturgiques de Saint-Victor et le sanctoral médiéval de l'abbaye », dans *Recueil des actes du congrès sur l'histoire de l'abbaye Saint-Victor... op. cit.* n. 13, p. 463-519.

21. Laugier, archevêque de Vienne, avait confié le monastère de Saint-Ferréol à l'abbé Isarn en 1036, à la demande d'Odilon (P. AMARGIER, *op. cit.* n. 17, n° 9), premier signe d'un rayonnement de Saint-Victor hors de la Provence.

et les dix-neuf évêques provençaux, tous ceux dont le diocèse se trouve dans le cartulaire, plus trois autres, les évêques de Die, du Tricastin et d'Avignon. Remarquable aussi est le long anathème lancé contre qui, empereur, roi, duc, marquis, comte, vicomte, archevêque ou évêque, ou autre, viendrait s'emparer des biens du monastère dans les églises, les lieux, les terres et les autres possessions qu'il semble avoir aujourd'hui justement et raisonnablement à travers pays et territoires, *in ecclesiis aut in locis vel in agris seu reliquis possessionibus quas moderno tempore juste et rationabiliter possidere videtur in quibuslibet pagis ac territoriis*.

Pour Jean-Pierre Poly, la mention de Benoît IX est une interpolation mais l'acte est authentique²². Eliana Magnani, qui évoque l'intérêt d'un passé prestigieux pour le succès des Victorins qu'elle voit se reconstruire au long du XI^e siècle, avec la référence à saint Victor martyr dans la *Carta liberalis* en 1005, puis avec l'apparition de la référence à Jean Cassien dans ce pseudo-privilège, dans quelques autres chartes et dans la *Vie* d'Isarn, fait remarquer que la mention de Benoît IX est une interpolation témoignant de la volonté des moines de rappeler leur attachement ancien à Rome dans les années 1080. Pour ma part, je pencherais vers l'hypothèse d'un acte forgé du début à la fin, préambule et dispositif compris, quand est préparé le dossier introductif et en fonction du cartulaire en projet, avec l'aide possible d'une charte de consécration de Saint-Victor lors d'une cérémonie qui a certainement eu lieu. Le texte tire tout son sens du dossier qui l'encadre. L'évocation des privilèges impériaux dans le préambule correspond aux six diplômes qui précèdent l'acte dans le dossier – le scribe aurait seulement rajouté Pépin. L'opération du cartulaire proprement dite, recension des lieux et des terres en possession de Saint-Victor, est quasiment annoncée dans l'anathème. Pas un évêque des diocèses où se répartirent les possessions décrites dans le cartulaire original ne manque ; la liste est même si parfaite qu'on a peine à croire qu'une telle réunion ait pu avoir lieu. Quant à l'histoire passée du monastère, malgré son caractère très général, on peut dire qu'elle s'inscrit dans les zones que la *Carta liberalis* laisse dans l'ombre.

22. J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale, 879-1166*, Thèse de droit dactylographiée, Université de Paris II, 1972, Catalogue des actes des comtes de Provence (945-1166), n° 128. Cf trois autres actes passés à Saint-Victor le jour de sa consécration le 15 octobre 1040, la *Dos sancti Petri* (ch. 16), la donation des églises de Castellane par l'évêque de Sénez souscrite par huit évêques (ch. 769), la donation des églises de Crotton par l'évêque de Vence souscrite par sept évêques dont un ne se trouve pas dans celle de Castellane (ch. 795). Je note que les dix évêques ne se trouvant que dans le pseudo-privilège sont ceux de Carpentras, Cavailon, Vaison, Embrun, Gap, Sistéron, Digne, Riez, Antibes et Glandèves.

Par comparaison, les paradoxes de la « Carta liberalis »

La *Carta liberalis*, datée de 1005, est traditionnellement considérée comme marquant le vrai redémarrage de Saint-Victor. Elle a été rééditée, traduite et commentée, en 1992, dans le répertoire des sources sur les sociétés méridionales autour de l'an mil, par les auteurs du gros dossier sur la Provence, Martin Aurell, Dominique Iogna-Prat et Jean-Pierre Poly, qui concluent à un faux construit dans l'ambiance des années 1047-1050²³. On y voit Pons, l'évêque de Marseille, donner une charte de confirmation, dite *roborationis, liberalitatis et donationis cartam*, pour assurer au monastère stabilité et quiétude, avec l'accord du roi des Alamans et de Provence Raoul, du pape de Rome, du comte Roubaud, de la comtesse Azalaïs et du comte Guillaume son fils.

Le préambule fait la part aussi belle à la rhétorique de contenu historique que le pseudo-privileège, mais il est totalement différent. Il commence par une longue évocation du premier « collègue » de Jérusalem, de la communauté des premiers chrétiens qui déposaient leurs biens aux pieds des apôtres, puis des apôtres formant leurs premières communauté dites « cénobitiques » en grec, qui pourrait être un écho des mouvements populaires de paix des années 1020-1040, écrivaient les éditeurs de 1992. Puis est évoquée très brièvement la fondation du célèbre monastère non loin de Marseille : « sanctifié par le corps du distingué martyr Victor et exalté par les diplômes et les très grands dons du glorieux empereur Charles », pour s'appesantir ensuite sur les dévastations dont Dieu voulut flageller son peuple, en une péroraison souvent citée : « après l'écoulement de bien des années, alors que ce prince très pieux [Charlemagne] avait quitté le siècle et que Dieu tout-puissant voulait châtier le peuple chrétien par la férocité païenne, la gent barbaresque, se ruant dans le royaume de Provence et partout répandue, s'y affermit grandement, et prenant et habitant certains lieux très bien fortifiés, dévasta tout, détruisit les églises et de nombreux monastères. Les lieux qui auparavant semblaient désirables furent réduits à la solitude, et ce qui était naguère habitation des hommes, se mit à devenir habitation des bêtes sauvages. Ainsi se fit que ce monastère, qui jadis était le premier et le plus fameux de la Provence, fut anéanti, presque réduit à rien, jusqu'à ce que le seigneur Guillaume de bonne mémoire, le seigneur Honorat évêque de ladite cité, son frère Guillaume vicomte et le fils de celui-ci, le seigneur Pons évêque qui avait succédé sur le siège à son oncle, tendissent au monastère une main salvatrice. Lesquels donnèrent largement de leurs biens propres

23. *Les sociétés méridionales autour de l'an mil, répertoire des sources et documents commentés*, coordonné par M. ZIMMERMANN, Paris., 1992, p. 415-423.

24. D'après la traduction p. 418-21, *op. cit.* ci-dessus.

pour le salut de leurs âmes, et, réunissant les moines, ordonnèrent l'abbé »²⁴.

Au lieu de Rome, Jérusalem ; au lieu des Vandales, des païens barbares ; Cassien et Léon I ne sont pas cités ; au lieu de cinq Carolingiens, Charles, probablement le personnage déjà mythique du grand empereur, font d'ailleurs remarquer les rééditeurs de la charte. Les dévastations des païens sont exaltées mais l'expulsion des Sarrasins du Freinet peu après la capture et la libération de Maïeul par les comtes de Provence, censée précéder la refondation de Saint-Victor, n'est pas évoquée²⁵. Le comte Guillaume (mort en 994), qui n'apparaît pas dans le pseudo-privilege, se devine à peine ici, où il n'est pas dit comte²⁶. La famille des Marseille surgit comme enveloppée dans la légende.

Le destinataire de ces Mélanges et l'auteur de ces lignes ont chacun consacré un article à Maïeul, aux Sarrasins et à la Provence, sans se consulter²⁷. Partant des travaux de Dominique Iogna-Prat sur l'hagiographie clunisienne qui a exalté le rôle de Maïeul en Provence, Noël Coulet montre l'oubli de Maïeul et des Sarrasins du Freinet par toute l'historiographie provençale jusqu'au XVII^e siècle, la réapparition des comtes « libérateurs » à partir de la seconde moitié du XVII^e, dans l'ombre desquels Maïeul reste jusqu'à la fin du XIX^e. Pour ma part, j'ai montré comment, sur l'ensemble des chartes provençales, Maïeul est cité seulement dans le préambule d'une donation à Lérins où la terre avait été acquise par le donateur à « la guerre de saint Maïeul », dans des conditions qui permettent de déduire que la guerre n'avait touché que la zone des massifs anciens, les Maures et l'Esterel. En réalité, dans le cartulaire de Saint-Victor, la mention des Sarrasins est rare et hésitante : le nom même de « Sarrasins » est ignoré, les seules chartes à verser au dossier des ravages qu'ils ont causés à la Provence à la fin du X^e siècle, au nombre de cinq, les appellent « barbares », « païens » ou « Maures », et Raimbaud de Reillanne écrit même de l'église Saint-Zacharie qu'il veut restaurer, « je ne sais si elle

25. Voir P. AMARGIER, « 966 ou 977 - La date d'un millénaire ? », dans *op. cit.* n. 13, p. 309-316.

26. Contrairement aux éditeurs de 1992, je ne pense pas que le faussaire se soit inspiré pour ce passage des personnages du bref de La Cadière, où l'accent est mis au contraire sur la personne comtale.

27. N. COULET, « Saint Maïeul, les Sarrasins et la Provence, de l'hagiographie clunisienne à l'historiographie provençale des XVI^e-XIX^e siècles », dans *San Maiolo e le influenze clunacensi nell'Italia del nord, Atti del Convegno Internazionale nel Millenario di San Maiolo (1994-1994), Pavia-Novara, 23-24 settembre 1994*, a cura di Ettore Cau e Aldo A. Settia, Como. M. ZERNER, art. cit. n. 15.

28. Notice de La Cadière : *Cum gens pagana fuisset a finibus suis, videlicet de Fraxineto, expulsa...* (ch. 77). Donation de la moitié de Ceyreste par le vicomte Foulque de Marseille : *...rursus fide Christianorum frigescente, perfidia paganorum passim ingruente, totum est dissipatum...* (ch. 100 datée de 1025). Donation à l'église Saint-Zacharie par Raimbaud de Reillanne, *dudum nescio aut vetustate consumptam aut a Mauris dirutam*. (ch. 101). Donation de Sainte-Croix pour réédifier un monastère à Esparron : *qui jam longe vero tempore destructus fuit a pagani* (ch. 269).

s'était consumée de vieillesse ou si elle avait été détruite par les Maures »²⁸.
Deux visions différentes du passé

Quand les moines composent leur dossier introductif, ils superposent donc deux traditions historiques différentes plus ou moins mythiques. J'y verrais bien l'effet des tensions qui traversent la communauté des moines touchée par l'offensive romaine à travers la personne de son abbé. Il est impensable que le moine scribe n'ait pas eu au moins conscience de la disparité des deux préambules.

La vision grandiose où se glisse Benoît IX – ce pape honni des réformateurs lorrains, deux fois démis de sa fonction –, plutôt marquée par le souvenir faste des temps romains que par les malheurs, insiste sur l'antiquité du monastère, son fondateur Jean Cassien, ses innombrables martyrs et met en avant la famille des Marseille, l'évêque Pons grâce à qui Saint-Victor s'est constitué, les deux vicomtes ses neveux présentés à côté d'Isarn. Les autres allusions à saint Cassien dans le cartulaire, qui sont rares, datent des années 1060-1070, mais ne sont pas prises dans une vision globale de l'histoire du monastère à travers les âges²⁹. Le préambule du pseudo-privilege paraît imprégné d'une religiosité proprement marseillaise.

L'exaltation du premier fondateur serait propre à ces années-là. Elle se peut-être en relation avec l'essor du culte d'Isarn très vite vénéré comme saint, dont le très beau gisant est alors réalisé. L'auteur de la *Vie* d'Isarn, pour présenter le monastère où arrive le jeune Isarn, écrit de même, mais en toute simplicité, que « ce très fameux monastère a été construit par saint Cassien et détruit par les Vandales ». Arrêtons-nous un instant sur la *Vie* d'Isarn (1047), l'ami d'Odilon, écrite au plus tôt en 1070 par un étranger à l'abbaye attiré par la réputation du monastère, qui interrogea les moines l'ayant connu et les cite par leur nom. La seule recension ancienne qui nous reste aujourd'hui se trouve dans le manuscrit provenant de la bibliothèque d'Urbain V, où elle occupe les trente-deux premiers folios; elle est suivie de deux textes patristiques d'égale longueur et le tout a été copié de la même main dans une écriture de la fin du XI^e siècle, avec une très belle initiale ornée de style germanique au début de chacun des trois textes. Michel Lauwers vient d'étudier l'ensemble, qui juxtapose en plein contexte grégorien une *Vie* de saint abbé, profondément ancrée dans l'histoire récente, « moderne » dit l'auteur

29. E. Magnani en trouve sept avec le pseudo-privilege, mais deux appartiennent au Petit Cartulaire copié au XIII^e siècle (ch. 827 de 1061 et ch. 832 de 1060, abbayes de Vabres et de Saint-Martin de la Carnourgue en Lozère) et la ch. 32 datée de 1044 est suspecte parce qu'Isarn est considéré comme décédé. Restent trois chartes : ch. 532 (1070 : donation à Saint-Victor « où se trouvaient cinq mille moines au temps de saint Cassien »), ch. 256 (1073 : donation à « saint Victor et ses compagnons, saint Cassien et beaucoup d'autres saints »), ch. 38 (1079 : donation « à l'illustre Cassien, *preclaro*, fondateur de Marseille »).

de la *Vie*, à deux traités anti-hérétiques anciens, « avant l'ère des traités polémiques originaux, qui s'ouvrit, selon Dominique Iogna-Prat, avec le *Contra Petrobrusianos* »³⁰. Le culte d'Isarn n'ayant jamais débordé de la Provence, nous avons peine à croire, Michel Lauwers et moi-même, qu'un tel dossier n'ait pas été conçu à Saint-Victor; le manuscrit lui-même a pu être copié en pays germanique où l'abbé Bernard séjourna deux ans, il a pu aussi être copié à Saint-Victor par un hôte germanique qu'il aurait ramené avec lui – laissons un instant courir l'imagination – le manuscrit est peut-être autographe. En tout cas, la *Vie* est aussi un signe de l'existence dans le monastère d'un *studium*, selon le mot du pseudo-privilege.

Quant au préambule de la *Carta liberalis*, il évoque les références du monachisme réformé du XI^e siècle que je dirais internationales, facilement adaptables, prudemment ajustées à la situation marseillaise avec l'évocation du cénobitisme grec, avec une touche clunisienne dans l'évocation lyrique de la férocité barbare et cette manière de mobiliser les âmes par le biais d'un danger extérieur, que Dominique Iogna-Prat a mis en évidence en étudiant les constructions hagiographiques à l'œuvre à Cluny. Je verrais bien une *Carta liberalis* composée ou recomposée à l'aide de la pagelle d'élection de Guifred qui ne fut pas copiée dans le cartulaire mais que les moines conservaient dans leurs archives, d'où Benjamin Guérard l'a tirée pour l'éditer dans son appendice aux cartulaires³¹.

L'ancrage dans la réalité

De même que le pseudo-privilege s'ancre dans le temps politique avec la liste des évêques provençaux en l'année 1040, de même la *Carta liberalis* détaille soigneusement les deux familles politiques de référence, surgies à peu près en même temps autour des années 960, celle des vicomtes de Marseille les fondateurs, celle des comtes de Provence qui approuvent la fondation. Elles sont reprises dans les souscriptions, hiérarchiquement ordonnées en partant de Roubaud et de l'évêque, puis la famille comtale élargie à Guillaume le comte de Toulouse (qui va épouser Emma la fille de Roubaud) et Ermengarde la femme de Roubaud, suivis de Guifred, les abbés de Psalmodi et Montmajour, etc. Scandant ainsi le magnifique envol de leurs privilèges, les moines fournissaient

30. *Vita sancti Ysarni*, éd. *Acta SS. Sept.* 6, t. 46, 1867, p. 737-749. F. Avril et Cl. RABEL, *Manuscrits enluminés d'origine germanique (X^e-XIV^e siècle)*, t. 1, Paris, 1995, n°95, p. 111. M. LAUWERS, « Excursus, un écho des polémiques antiques ? A Saint-Victor de Marseille à la fin du XI^e siècle », dans *Inventer l'hérésie ? Discours polémiques et pouvoirs avant l'inquisition*, sous la direction de M. ZERNER, Collection du Centre d'études médiévales de Nice, 2, 1998, p. 57-66.

31. Éd. B. GUÉRARD, ch. 1054.

un cadre politique que leurs archives permettaient parfaitement d'établir.

Après la *Carta liberalis*, vient comme un dossier introductif bis que j'ai évoqué au début de cet article : la dotation de Saint-Pierre par le vicomte dans les « comtés » de Marseille et d'Aix, et par Guillaume de Grasse à Mougins, le jour même de la dédicace aux saints apôtres Pierre et Paul relatée dans le pseudo-privilege (*dos*, ch. 16), le *sponsalium* donné par les vicomtes en 1005 dans la villa d'Aubagne (ch. 17), la donation de *villae* par l'évêque Pons en 1008 dans le « comté » d'Aix et différents lieux dont « le comté de Fréjus c'est-à-dire au Freinet » (ch. 18), la donation de *vici* par le vicomte en 1020 recoupant la donation précédente de son frère l'évêque (ch. 19), des donations par les vicomtes du moulin, de la dîme et des poissons de l'Huveaune qui coule aux pieds du monastère, non datées (ch. 20 à 22). On peut considérer que ce dossier de chartes, inclassables par diocèse, se termine avec la charte de refondation de Saint-Victor par l'évêque de Marseille Honorat, frère du vicomte, sous le règne de Conrad, en 977 plutôt qu'en 966 comme il a été montré par Paul Amargier au Congrès de Saint-Victor de 1966 (ch. 23).

On y apprend que l'évêque installe une congrégation de moines bénédictins et leur concède une partie des terres connues pour avoir appartenu à cette abbaye, avec l'autorisation de rechercher la terre de Saint-Victor qu'ils ne possèdent pas et s'ils la trouvent le droit de la réclamer et la tenir. Saint-Victor était une refondation, et, comme tel, reprenait des droits dans des lieux dispersés dans toute la Provence qui l'entraînaient jusque dans la région de Digne et très à l'est jusque dans le Haut-Verdon, entre autres dans des lieux où l'évêque/abbé Wadalde avait des colons à l'époque de Charlemagne, comme le prouve le rouleau de parchemin du polyptyque de 813-814 découvert par les éditeurs du cartulaire dans le fonds des archives de la cathédrale et demeuré incognito jusqu'alors. Peut-être le polyptyque était-il connu d'Honorat, qui exprime sans détour la possibilité d'anciens droits à rechercher, mais le sens même s'en était perdu, à la différence des très classiques diplômes impériaux, et un siècle plus tard les copistes du cartulaire semblaient l'ignorer. Bien plus, quand le cartulaire est conçu, à l'apogée du rayonnement du monastère, la refondation elle-même compte moins que le temps flou des origines, quoiqu'à regret.

CONCLUSION : LA DIMENSION PROVENÇALE

La Provence souffre du finalisme qui a longtemps marqué les entreprises historiques. Ce très vaste espace au cœur du système politique du Bas-Empire, faisant vingt et un diocèses au Moyen Age, s'est progressivement intégré au royaume de France si bien qu'on oublie trop facilement que la Provence n'est pas du tout marginale au milieu du Moyen Age. Dans

l'historiographie récente et au milieu du renouveau des études clunisiennes, Saint-Victor de Marseille est resté dans l'ombre, et l'un des mérites de l'article d'Eliana Magnani est de faire ressortir comment Grégoire VII fit grand cas de Saint-Victor qu'il mettait sur pied d'égalité avec Cluny, pour les besoins de sa cause dans les pays méridionaux. Elle nuance le propos de Barbara Rosenwein qui avait considéré, au colloque sur Maïeul, Cluny et la Provence, que la refondation de Saint-Victor de Marseille et plus généralement le renouveau monastique en Provence à partir de l'an mil avaient suscité des concurrences locales qui avaient bloqué Cluny, transférant sur Saint-Victor la problématique des voisins si brillamment développée par elle-même pour Cluny où la très grande majorité des donations jusqu'en 1050 impliquent seulement le *pagus* de Mâcon (68 % des donations, 85 % en comptant les localités relativement proches)³². Eliana Magnani montre qu'il n'y eut pas réellement de rivalité entre Cluny et Saint-Victor parce que les fondations clunisiennes en Provence, toutes antérieures à l'an mil, n'avaient pas vocation réformatrice, et qu'ensuite la politique « autonomiste » d'Odilon aurait suffi à décourager les donations. En fait, les premières chartes qui suivent le dossier introductif du cartulaire suffisent à montrer que le type de croissance connu par Saint-Victor s'oppose en tout point à celui de Cluny. Alors que Cluny a progressé au milieu de ses voisins, Saint-Victor a une vocation extensive dès son démarrage, et si ses premiers « bienfaiteurs » sont les vicomtes de Marseille, les donations de ces derniers sont pour certaines lointaines, et la force de Saint-Victor n'est pas seulement venue d'eux.

Dès les années 1020-1030, les possessions victorines s'étendent à toute la Provence au sens large, du Rhône au Var et des Alpes à la Méditerranée. Au total, seulement 15 % des actes concernent le diocèse de Marseille ; réunis, les trois diocèses de Marseille, d'Arles et d'Aix totalisent tout juste la moitié des actes. Installés dans la force tranquille de leurs racines très anciennes, les moines de Saint-Victor n'étaient pas partants pour s'organiser en une congrégation offensive, former une *Ecclesia massiliensis*, je forge l'expression, à la façon de l'*Ecclesia cluniacensis*. C'est une raison, parmi d'autres, de l'échec à moyen terme de la Papauté dans les régions méridionales où la réforme grégorienne ne rencontra pas un franc succès, comme le montrent les ravages entraînés par l'incompréhension du clergé pro-romain et l'accusation générale d'hérésie qui fut portée contre le Midi et la Narbonnaise en particulier, où la Papauté avait encouragé la domination victorine. La Provence y échappa, mais il fallut l'acharnement des comtes de Provence de la maison de Barcelone à partir de leur victoire en 1125, pour que les évêques provençaux, et eux seulement dans l'ensemble du Midi, deviennent les actifs « supporters » de Rome et des

32. B. H. ROSENWEIN, « Les bienfaiteurs de Cluny en Provence (v. 950-v. 1050) » dans *Saint Mayeul et son temps...*, op. cit. n. 15, p. 121-136.

comtes.

Monique ZERNER